

A vous de jouer !

La Gestion différenciée ne s'applique pas qu'aux espaces publics. L'implication du citoyen dans le projet est importante et chacun peut contribuer à ce changement par de simples adaptations : faucher le fond du jardin 1x/an plutôt que tondre, planter des espèces indigènes et mellifères, installer un abri à insectes (abeilles solitaires, syrphes, perce-oreilles, chrysopes,...), supprimer l'usage des pesticides, épancher du broyat au pied des massifs, ...

Pour en savoir plus

Nous vous invitons à participer aux activités gratuites organisées notamment par le service Environnement de la commune de Chaudfontaine (Semaine de l'Arbre, Semaine sans Pesticides, balades guidées,...)

Ce sujet vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le service communal de l'Environnement (tél. : 04 361 54 76 - 04 361 54 67) ou à consulter les sites internet suivants :

■ www.gestiondifferentiee.be

■ www.adalia.be

■ www.wallonie-reductionpesticides.be

■ www.biodiversite.wallonie.be



Des exemples concrets à Chaudfontaine

■ Un espace verger, avec prairie, a vu le jour au parc communal Jean Gol à Embourg. Ce lieu favorise le développement de nombreux insectes butineurs, notamment grâce à l'installation d'hôtels à insectes.



■ Le Parc de Hauster est un bel exemple de gestion différenciée avec le contraste qu'il y a entre les aménagements très travaillés (jardins thématiques, prés fleuris et oeuvres d'art mettant en valeur la nature) et l'espace plus sauvage maintenu dans le fond du parc.



■ Le jardin « nature admise » de la rue les Oies à Beaufays vient compléter un réseau de lieux propices aux espèces animales et végétales indigènes. Ce terrain communal a été mis à la disposition de l'association NATAGORA (Régionale Vesdre et Ourthe) pour y développer le projet.



■ Certaines zones très faiblement fréquentées, ne sont entretenues que très rarement et constituent dès lors des zones-refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales. C'est le cas dans une zone du Parc communal Jean Gol à Embourg.



■ Le parking et les sentiers enherbés de Mehagne permettent d'éviter la question du désherbage puisqu'ils sont conçus pour accueillir la végétation spontanée plutôt que de lutter contre elle.



Chaudfontaine



La gestion différenciée, on a tous à y gagner!

Chaudfontaine dispose de nombreux espaces verts publics permettant à ses habitants de profiter d'un cadre de vie agréable et convivial. Afin d'en préserver la qualité d'accueil et après avoir souscrit au Plan Maya voué à la sauvegarde des insectes butineurs, la commune désire s'impliquer dans une gestion de ces espaces plus respectueuse de l'environnement mettant l'accent sur les techniques alternatives aux pesticides: c'est le pari de la gestion différenciée.

Ce projet a été réalisé dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), avec le soutien de la Wallonie.

Coordination et renseignements

Echevinat de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et de l'Environnement

Cellule de Coordination du PCDN

Avenue du Centenaire, 14 – 4053 CHAUDFONTAINE (EMBOURG)

Tél. : 04 361 54 76 (67) – Fax : 04 361 55 40

Internet : www.chaudfontaine.be

Courriel : urbanisme@chaudfontaine.be

■ **Editeurs responsables**
Daniel Bacquelaine, Député-Bourgmestre
Florence Herry, Échevin
Avenue du Centenaire, 14 – 4053 CHAUDFONTAINE (EMBOURG)

■ **Conception du projet**
Stéphan Poncelet, Eco-conseiller-coordonateur du PCDN,
Eugénie Capiou, Coordinatrice adjointe du PCDN,
Sylvie Decerf, Guide nature – membre du PCDN.

■ **Crédits photographiques**
Stéphan Poncelet, Eugénie Capiou, Philippe Lhoest, Sylvie Decerf,
Clément Van Daele (Apitrees), Pôle wallon de gestion différenciée et Adalia.

■ **Graphisme et impression**
UNIJEPI - www.unijep.be



Qu'entend-on par "gestion différenciée"?

La gestion différenciée est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. En matière horticole, elle privilégie un choix plus diversifié et plus judicieux d'espèces et de techniques d'entretien. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation...



Pourquoi appliquer la gestion différenciée ?

A l'échelle d'une commune, la gestion différenciée permet de:

- gérer les espaces verts différemment selon leurs finalités (détente, loisirs, culture,...), de manière à offrir à la population environnante un panel d'espaces publics capables de répondre à leurs attentes
- ne pas appliquer la même intensité ni la même nature de soins à tous les espaces et donc limiter les contraintes (humaines, financières ou techniques) auxquelles sont confrontés les services communaux en charge de leur gestion.
- ramener la nature en ville ou dans des zones urbanisées et favoriser la biodiversité.
- limiter les pollutions et les risques pour notre santé par la réduction des produits phytosanitaires (pesticides, engrais chimiques,...)
- améliorer la qualité de vie en diversifiant les styles des paysages.

La gestion différenciée à Chaudfontaine

La mise en place du plan de gestion différenciée à Chaudfontaine s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Inventaire et caractérisation de l'ensemble des espaces à entretenir (localisation, superficie, écologie,...)
- Cartographie de chacun de ces espaces permettant une meilleure vision du patrimoine à gérer .
- Questionnement quant à la gestion des sites :
 - l'aménagement et l'entretien du site correspondent-ils à son usage ?
 - Faut-il maintenir un gazon à cet endroit alors qu'il n'est pas fréquenté ?

Cette réflexion a abouti à l'établissement d'une répartition des espaces verts selon le niveau d'entretien et de fleurissement souhaité :

- **élevé** (abords, entrée de village)
- **moyen** (bords de route, espace peu fréquenté)
- **faible** (zone faiblement fréquentée, zones semi-naturelles...)

5 classes ont été définies pour la commune de Chaudfontaine:

1. prestige
2. agrément
3. extensif
4. semi-naturel
5. cimetières

Les terrains de sport sont repris dans les classes 1 à 4 selon les cas.

Chaque classe est déterminée par des besoins en main d'œuvre et des consignes d'entretien.



Prestige



Agrément



Extensif



Semi-naturel



Cimetières



Terrains de sport

Différents modes de gestion existent...

Quel que soit le niveau de soin que l'on souhaite apporter à chaque espace, il existe de nombreuses techniques pour aménager, entretenir et valoriser les espaces publics de manière raisonnée.

- **Engazonnement et tonte**: l'entretien d'un gazon se justifie dans les zones forts fréquentées. Ailleurs, il est recommandé d'opter pour des modes de gestion moins intensifs (adapter la fréquence et la hauteur de tonte, arroser intelligemment, réduire les pesticides, recycler les déchets de tonte, tolérer les "mauvaises herbes").



© Pôle wallon de gestion différenciée

- **Désherbage** : pour anticiper l'interdiction de l'utilisation des herbicides dans les espaces publics qui prendra cours en 2019, il est judicieux de s'informer sur les alternatives au désherbage chimique (paillage, plantes couvre-sol, désherbage mécanique, thermique,...)



© Pôle wallon de gestion différenciée



- **Gestion des arbres et arbustes** : pour qu'ils puissent jouer leurs rôles correctement (paysage, ombrage, biodiversité...) sans gêner la population, les arbres et arbustes demandent des soins particuliers nécessaires à leur bon développement (taille douce, bonne espèce au bon emplacement,...).



- **Fauchage et entretien des bords de route** : la sécurité des usagers de la voie publique reste l'objectif prioritaire dans ce domaine. Cependant, ces impératifs de sécurité peuvent être facilement conciliés avec des fonctions écologiques et paysagères.



© Pôle wallon de gestion différenciée



- **Fleurissement raisonné** : les critères esthétiques traditionnellement retenus pour fleurir sont assez souvent en contradiction avec l'intérêt biologique réel des espèces choisies et impliquent beaucoup de soins. Dès lors, pourquoi ne pas combiner les techniques horticoles habituelles avec un fleurissement plus naturel composé de fleurs sauvages, de plantes vivaces d'un grand intérêt biologique,... et de les associer de manière à respecter les affinités des plantes entre elles.



- **Lutte contre les ravageurs** : d'ici 2019, l'usage des produits phytopharmaceutiques par les services publics devra être abandonné. C'est l'occasion de s'informer sur les solutions alternatives contre ces nuisibles (lutte biologique, lutte mécanique, piègeage à phéromones,...)



© Adalia